

SPECIAL DEBUTANTS

TIR EN SALLE 2018

À l'instar des archers confirmés avec le championnat départemental, le Comité Départemental organise la saison hivernale de la même manière avec des scores qualificatifs et un tournoi « Finale » de la saison en salle spécial jeune et débutant adultes.

Cette finale permet à tous les archers du département de participer à la grande fête départementale qui se déroule sur 2 week-ends.

Ce tournoi aura lieu à BROU le samedi 24 FEVRIER 2018

Les adultes le matin et les jeunes l'après-midi

RÈGLEMENT GÉNÉRAL :

Rythme de tir

Les tirs en concours se feront en 2 fois 8 volées pour tous les débutants jeunes et adultes

Les différentes catégories

Catégorie		Dénomination	Abréviation
Adultes	Sénior / Vétéran / Super Vétéran	Spécial adulte niveau 1	SpA1
		Spécial adulte niveau 2	SpA2
		Spécial adulte niveau 3	SpA3
Ados	Cadet / Junior	Spécial ado niveau 1	SpCJ1
		Spécial ado niveau 2	SpCJ2
		Spécial ado niveau 3	SpCJ3
Jeunes	Benjamin / Minimes	Spécial jeune niveau 1	SpBM1
		Spécial jeune niveau 2	SpBM2
		Spécial jeune niveau 3	SpBM3
Poussins	Poussin	Poussin niveau 1	P1
		Poussin niveau 2	P2
		Poussin niveau 3	P3

Distances et blasons

	Poussins	Jeunes	Ados	Adultes
Niv 3	10 m / ø 122	15 m / ø 122	15 m / ø 80	15 m / ø 80
Niv 2	15 m / ø 122	15 m / ø 80	15 m / ø 60	15 m / ø 60
Niv 1	15 m / ø 80	15 m / ø 60	18 m / ø 60	18 m / ø 60

Les planchers de passage de niveau

Tout archer débutant est considéré lors de son premier concours comme étant Niveau 3, sauf demande de sa part lors de l'inscription

	Poussins	Jeunes	Ados	Adultes
Niv 3 vers Niv 2	380	380	380	380
Niv 2 vers Niv 1	380	380	380	380
Niv 1 vers officiel	380	380	380	380

LA FINALE

Qui pourra aller à la finale ?

Seulement les archers ayant une licence en Eure et Loir pourront participer pour la finale.

Mais les concours peuvent être ouvert aux autres départements

Les résultats des concours « Spécial Jeune » et « Adultes débutants » réalisés dans le département UNIQUEMENT seront pris en comptes

L'archer ne devra pas avoir réalisé plus de 2 concours en officiel et il ne devra pas avoir fait le Championnat départemental.

Le classement :

Dans chaque catégorie, le classement se fera dans l'ordre des niveaux (compétition niv1, niv2, niv3) tout d'abord pour les archers ayant 2 scores, puis pour ceux ayant un score.

Par exemple : un niveau 1 n'ayant qu'un score passera derrière un niveau 3 ayant 2 scores.

Pour classer les archers de même niveau et ayant le même nombre de concours, il sera pris le meilleur score réalisé dans le niveau le plus élevé.

Un archer changeant de niveau sans avoir réalisé le minima attendu, sera classé dans le niveau qu'il n'a pas réussi.

Exemple : un archer de niveau 3, fait un ou plusieurs concours de niveau 2 (sans avoir atteint le minima pour le changement de niveau), et n'arrive pas à faire le score minimal pour être niveau 2 ou passer niveau 1 ; cet archer sera classé comme un niveau 3.

De même un archer commençant directement en niveau 2 ou niveau 1, sera considéré niveau 3 tant qu'il n'aura pas réussi un minima.

Si un archer reste dans le même niveau après avoir réalisé un minima, seul ses scores réalisés jusqu'au premier minima seront comptabilisés pour le classement. Mais ce score peut compter dans le nombre de concours

Exemple : un archer de niveau 2, fait lors d'un concours de niveau 2, le minima pour passer niveau 1. Cependant il continue à tirer par la suite en niveau 2. Les scores réalisés dans le niveau 2, alors qu'il devait tirer en niveau 1 ne seront pas comptabilisés.

Ce principe de qualification a pour but de pousser les archers à progresser vers les niveaux supérieurs afin d'avoir une chance de se qualifier.

La répartition des places par catégorie pour la finale.

Les quotas par catégorie seront donnés en cours de saison (début janvier) en tenant compte du nombre total de personnes par catégorie

Les distances lors de la finale.

Catégorie	Distances	Blason	
Poussin	15 m	∅ 122 cm	Après-Midi
Jeune	15 m	∅ 80 cm	Après-Midi
Ados	15 m	∅ 60 cm	Matin
Adultes	15 m	∅ 60 cm	Matin

Pour participer à la finale des SPJ/AD :

Il ne faut pas avoir fait plus de 2 concours en officiel.

Ne pas avoir participé au championnat départemental en salle.